RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00700
Numéro SIREN : 851 626 093
Nom ou dénomination : ABC LEC

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt 8244

certifié conforme le président

Imprimé 2033B du 10/05/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens		215		214		
	services		217		218		80 293
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		80 293
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		2 033
Variation de stock (marchandises)					236		3 800
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		1 971
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240		
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	74 291
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)		244	535
Rémunérations du personnel						250	10 205
Charges sociales						252	4 794
Dotations aux amortissements						254	472
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	98 101
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-17 808
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	18 900
Charges financières					(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI)	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	164
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	928

					acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Consultation du compte fiscal
851 626 093 SAS ABC LEC
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 (Dépôt récapitulatif)
IS

Imprimé 2033A du 10/05/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N					
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012				
	Autres	014		016				
Immobilisations corporelles		028	2 042	030	472		1 570	
Immobilisations financières (1)		040		042				
Total I (5)		044	2 042	048	472		1 570	
Actif circulant								
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052				
	Marchandises	060		062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070				
	Autres (3)	072	77 770	074			77 770	
Valeurs mobilières de placement		080	2 994	082			2 994	
Disponibilités		084	16 338	086			16 338	
Charges constatées d'avance		092	156	094			156	
Total II		096	97 258	098			97 258	
Total général (I + II)		110	99 300	112	472		98 828	

PASSIF			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	500
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	) 132	
Report à nouveau		134	10
Résultat de l'exercice		136	927
Provisions réglementées		140	-26
Total I		142	1 411
Provisions pour risques et charges — **Total II**		154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	4 873
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 8 522	) 172	92 545
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	97 418
Total général (I + II + III)		180	98 829

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	1 416

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2	312	928	314		
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
Provisions non déductibles	322				
Impôts et taxes non déductibles	324	164			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248					
	330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986				
Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)	127				
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992				
Investissements outre-mer	344				
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	345				
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
			342		
Divers, dont : Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
			350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	1 092	354		
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	1 092	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

ABC LEC

CHEZ DOM 2218 – 122 RUE RUDOLF DIESEL

83600 Fréjus

SASU 85162609300013 de 500 euros

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/10/2022

Le 25/10/2022,
A 13 heures,

Monsieur BOURGUEL YVAN, détenant, 50 actions,

L'actionnaire de la société ABC LEC, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 Euros, divisé en 50 actions de 10 Euro dont le siège est à **DOM 2218, 122, rue Rudolf Diesel, 83600 FREJUS**, s'est réuni au dit siège suite à la réunion constitutive de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée à l'entrée en séance par l'actionnaire unique présent ou représenté. Monsieur BOURGUEL YVAN préside la séance.

Monsieur BOURGUEL YVAN constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable, que l'actionnaire présent ou représenté possède 500 actions, ayant droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et qu'il peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- La feuille de présence
- Les statuts de la société
- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BG

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, lesquels font apparaître **un bénéfice de 926.97 euros.**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce, et statuant sur le rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société s'élevait à 98828.95 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 926.97 euros.**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 926.97 euros, de la façon suivante :

- Au poste « report à légale » la somme de **39.95 euros**
- **Au poste de « réserve à nouveaux » la somme de 887.02 €uro**

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieur de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BY

Résolution n°4

L'assemblée Générale prend acte qu'aucune convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le président



ABC LEC

CHEZ DOM 2218 – 122 RUE RUDOLF DIESEL

83600 Fréjus

SASU 85162609300013 de 500 euros

FEUILLE DE PRESENCE

A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 25/10/2022

Associés Noms, Prénom & Adresse	Actions	Voix	Mandataires	Signatures
Monsieur YVAN BOURGUEL né le 13/04/1974 *à MARSEILLE, de nationalité FRANCAISE, célibataire, demeurant* 48 ALLÉE DES COUGOUSSOLLES 06110 LE CANNET	50	50		
TOTAL	50	50		

Sur les 50 actions composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 1 associé est présent ou représenté, et totalisent 50 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 50 voix.

Certifié sincère et véritable.

Le président

